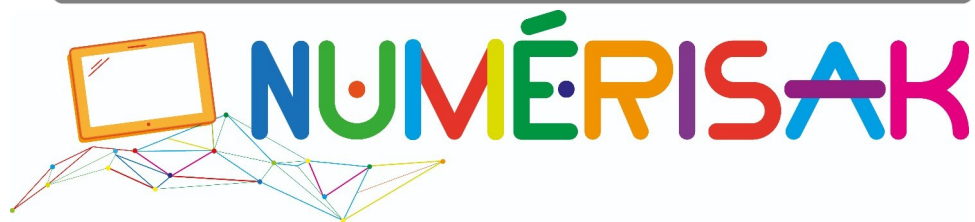


AIDES LYCÉEN



- **Bon Numérisak**
- **Aide Internet**
- **1 LIVRE 1 TRIMESTRE**
- **Cont@cter**



Présentation :

Le Cartable Numérisak est un dispositif Régional en faveur des lycéens.

Cette initiative volontaire de la collectivité, contribue à :

- réduire la facture numérique
- favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication

Sans condition de ressources est délivré aux :

- Lycéens scolarisés en classe de seconde des filières générales, technologiques et professionnelles des lycées publics et privés, dans les Maisons Familiales et Rurales ainsi qu'à l'École d'Apprentissage Maritime ;
- Élèves poursuivant depuis La Réunion les enseignements à distance auprès du CNED, relatifs aux classes éligibles susvisées.

Équipement Informatique :

Le Cartable Numérisak se matérialise par une aide d'un montant forfaitaire de 350 € allouée sous la forme d'un bon aux élèves éligibles qui en font la demande.

Le « Bon NUMERISAK » est individuel et fait l'objet d'une attribution unique par élève.

Il est destiné à l'acquisition d'un PC convertible en tablette 360° auprès d'un réseau de revendeurs informatiques agréés et conventionnés par la collectivité

Distribution

- A- Le formulaire est à télécharger, à remplir et signer pour la demande de l'ordinateur portable**
- Dans le cas d'impossibilité d'imprimer le formulaire, il sera à disposition auprès de l'animateur
- B- Un SMS/appel de convocation sera envoyé, indiquant quand et où pour le retirer. (salles, bureau de l'animateur).**
- Dans le cas d'indisponibilité, un report de la date demandée est possible, ou une procuration pour le retrait du bon.
- C- La distribution s'effectuera dans l'établissement, aux heures et jours de l'emploi du temps de l'animateur dans le lycée**
- D- Se présenter avec les documents requis ***
pour le retrait du bon
- le représentant légal doit se présenter avec sa pièce d'identité
 - En cas de procuration, une photocopie des pièces d'identité est exigée pour le retrait du bon.
 - Seul des personnes Majeures sont autorisées à le retirer
 - Une pièce d'identité où livret de famille de l'élève sera demandé auprès des revendeurs pour vérifier Noms, Prénoms et date de naissance.

* Ne sont pas recevables, tous documents flous, où présentés sur smartphone



Liens et documentations en ligne :

Formulaire 2024-2025

Aide Internet

C'est une participation aux dépenses à la connexion Internet

CONNEXION INTERNET SOLIDAIRE (sous conditions de ressources)

Famille de lycéens entrant en seconde ou en 1ère année de CAP ou BAC PRO

- Famille de lycéen(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2023-2024 en classe de seconde ou de 1ère année de CAP ou Bac professionnel et ayant justifié d'une bourse de niveau 3 en classe de 3^{ème} pour l'année scolaire 2022-2023

Famille ayant déjà bénéficié de l'aide régionale

- Famille de lycéen(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2023-2024 en classe de première ou de terminale et ayant justifié d'une bourse de niveau 6 pour l'année scolaire 2022-2023

Élèves poursuivant depuis La Réunion les enseignements à distance relevant des deux situations susvisées

*AIDE A UNE CONNEXION INTERNET

Public éligible : élève entrant au lycée en classe de seconde, élève de 1ère année de CAP ou de Bac Pro ayant un statut de boursier de niveau 3 en classe de 3^{ème} et élèves, boursiers de niveau 6, ayant bénéficié de l'aide régionale pour l'année scolaire 2022-2023

1 Frère(s) et sœur(s) lycéen(s) scolarisés en 2023-2024

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Classe	Établissement

Pièces à fournir : Notification de bourse de niveau 3 ou de niveau 6 (année scolaire 2022-2023), justificatif de domicile de moins de 3 mois, certificat de scolarité ou attestation de télé-inscription pour l'année scolaire en cours, copie de la pièce d'identité du représentant légal ou de l'élève si majeur, copie du contrat d'abonnement souscrit ou dernière facture acquittée ainsi que le RIB du représentant légal ou de l'élève, si majeur



Conditions et documents à fournir

Participation mensuelle de 20 €
plafonnée à 240 € par an

Un montant maximal de 60 € sera versée trimestriellement.

- L'attribution ou reconduction de l'aide à une connexion internet concerne les familles dont la notification de bourse de l'élève est de **niveau 3** pour l'année scolaire au collège **2024-2025** ou de **niveau 6** pour l'année scolaire au lycée **2024-2025**
- Les pièces suivantes sont à fournir :
 - 1- Le certificat de scolarité ou attestation d'inscription pour l'année scolaire **2024-2025**
 - 2- La notification de bourse (niveau 3 ou 6)
 - 3- Une copie du contrat d'abonnement souscrit (- de **1 an**) où dernière facture acquittée (- de **3 mois**)
 - 4- Un justificatif de domicile (Eau, Electricité... de - de **3 mois**)
 - 5- Copie de la pièce d'identité du représentant légal
 - 6- RIB du représentant légal ou de l'élève, si majeur

A noter :

- La demande d'aide doit être cochée sur le formulaire ()
- Renseigner seulement les frère(s) et sœur(s) scolarisés dans un autre lycée pour l'année scolaire 2023-2024 (**1**)
- Une facture de votre opérateur, vous sera demandée tout les trimestres pour justifier la mise à jour et continuité de son aide.

UN LIVRE UN TRIMESTRE

À partir de la **rentrée d'août 2024**, la Région Réunion lance son nouveau dispositif, "Un Trimestre, Un Livre" ! Chaque trimestre, les lycéens auront le privilège de recevoir un ouvrage captivant, sélectionné par leurs soins. Qu'il s'agisse

d'un roman, de poésie, de manga, en français ou en créole, un large choix d'ouvrages s'offrira à eux.

Pour qui ?

Tous les lycéens des établissements privés et publics.

Comment en faire la demande ?

Chaque année, le formulaire de demande doit être rempli et remis à l'animateur référent du lycée fréquenté.

- [formulaire de demande](#)

Quels sont les livres disponibles ?

Pour l'année scolaire à venir, est proposée une liste de 600 ouvrages de divers horizons et époques, retraçant un large éventail de genres littéraires.

- [liste des ouvrages](#)

Rendez-vous à la rentrée pour embarquer dans cette passionnante aventure littéraire

Liens et documentations en ligne :



Formulaire



Ouvrages



Date limite de dépôt de dossier le 31/03/2024

Contacts

Où se renseigner ?



- Sur le site de la Région Réunion



Dispositif Numérisak



Portail des démarches



-auprès de l'animateur



Emploi du temps



- À la Direction de l'Éducation de la Région

Annexe du CPOI - Saint-Pierre : Guichet Jeunes : 65 rue du Père Lafosse
97410 Saint-Pierre (Campus à proximité du rond point des casernes)



Liens et documentations en ligne :

Formulaire

NUMÉRISAK



1 LIVRE 1 TRIMESTRE



Formulaire

Aide connexion
internet



Liste des ouvrages

